



Les brevets pleuvent, l'information déborde. Pour éviter que les entreprises ne s'épuisent à réinventer la roue, CENTREDOC leur propose des «veilles technologiques» à la carte. Horlogères et autres.

Veilles technologiques

Antennes et radars sur toute la planète

FRANÇOISE BEELER

A l'âge de pierre de la «veille technologique», c'était le patron qui ouvrait l'œil. Et si possible le bon. Les problèmes tombaient comme autant de devoirs du haut de la hiérarchie sur le bureau technique, chargé de les résoudre pour la prospérité de la science horlogère en général et de l'entreprise en particulier.

Mais, au fin fond des ateliers, de créatifs horlogers crayonnaient aussi des inventions sur un bloc-notes, tâtonnant, cogitant, espérant que l'idée soit inédite. Si

ensuite elle plaisait à la direction, l'heureux élu pouvait filer, dossiers sous le bras, chez un ingénieur brevets. Ou alors l'idée semblait dans le tiroir patronal, avec une chance ténue d'en ressortir un jour, au hasard des besoins, des intuitions et des avancées de la concurrence.

Une mine de renseignements

Le monde des inventions était une jungle. Aujourd'hui, c'est un territoire quadrillé par 35 millions de brevets. Le succès

industriel dépend plus que jamais de la capacité inventive d'une entreprise, mais le flair seul ne suffit plus pour se démarquer. Innover, être concurrentiel et évaluer correctement ses opportunités pour prendre des décisions impliquent qu'on soit finement informé.

A Neuchâtel, CENTREDOC en a fait sa spécialité depuis 1964. Ses «veilles technologiques» ventilent des informations à la carte, ponctuellement ou par abonnement, vers une clientèle qui ne considère

pas uniquement les brevets comme une source juridique mais aussi comme une mine à exploiter.

Dans le domaine horloger, le 80 % de l'information technique se trouve dans la littérature brevet, le reste dans des publications diverses. Quand on peut disposer d'une documentation aussi plantureuse, il faut encore être capable de la gérer pour en faire bon usage. CENTREDOC personnalise donc son offre. Si les «veilles technologiques» ont d'abord intéressé les plus grandes entreprises, elles sont aussi, aujourd'hui, à la portée des PME qui ont besoin d'une stratégie pour remplacer leur approche empirique. «Il arrive qu'elles ne sachent pas comment s'y prendre. Nous pouvons leur proposer des solutions adaptées à leur dimension», explique Bernard Chapuis, directeur de CENTREDOC. *Le fait de mettre en place une démarche de veille implique qu'on s'organise. Nous fournissons nos services à des fréquences définies au préalable avec le client et avec des modes de restitution taillés sur mesure.*»

Premier service, le plus simple: un abonnement à la RIH, la Revue des inventions horlogères, sous forme de fiches cartonnées ou sur le web. Le B.a.-Ba de la veille, parution mensuelle. Les nouveaux brevets en résumé. C'est déjà ça, mais le courtier en informations neuchâtelois peut évidemment fournir des outils infiniment plus complets et raffinés dans plusieurs domaines industriels. Pour l'essentiel, il a développé trois portails de veille disponibles sur l'internet⁽¹⁾. Le premier, RAPID (pour Remotely Accessible Patent Information Database), plateforme dynamique et sécurisée, permet de suivre les nouveautés technologiques et les activités de la concurrence sur les brevets d'invention du monde entier. Le client s'y retrouve puisque les infos arrivent triées, classées selon leur pertinence. Il peut constituer sa propre banque de données brevets. Et évidemment, veille oblige, CENTREDOC l'alerte en urgence quand c'est nécessaire. Le portail eLIT, frère presque jumeau du précédent, concerne les veilles de publica-



Une idée d'horloger inventeur jetée sur un bloc-notes: croquis pour un projet de quantième annuel (Franck Vaucher, Cormoret).

tions professionnelles scientifiques, techniques et économiques. Enfin, le petit dernier, RFID Patents veille, comme son sigle l'indique, sur les brevets qui ont trait à la technologie des étiquettes électroniques, secteur en très forte croissance et au large spectre d'application. «RFID Patents est notre premier service multi-clients en dehors de l'horlogerie», note Bernard Chapuis. On comprend que CENTREDOC, estampillé «très horloger» vu l'origine de ses coopérateurs, a su varier le menu. Ainsi, Nestlé est un fidèle abonné pour les informations liées à la propriété intellectuelle. La branche dentaire mord très bien, elle aussi.

La concurrence nippone

CENTREDOC n'est pas seul sur son marché: l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), par exemple, veille aussi contre rémunération. Le fait qu'il enregistre les demandes de brevets, et qu'il soit donc en première ligne quand l'information tombe, ne lui confère pas pour autant un avantage particulier: entre le dépôt et la publication de la demande, dix-huit mois de confidentialité sont de règle et toute veille ne peut citer que ce qui est publié. Pour faire son travail, CENTREDOC dispose aussi d'archives maison impressionnantes et d'une foulditude

d'antennes. Ses radars balaient toute la planète, pointés sur une multiplicité de sources publiques, serveurs professionnels et banques de données brevets. A Neuchâtel, 12 collaborateurs, ingénieurs pluridisciplinaires, veillent au grain, relayés au besoin par un réseau d'experts externes.

Dans le seul domaine horloger, les entreprises japonaises déposent chaque année dans leur pays plus de 700 demandes de brevets, dont une centaine aboutissent. Pour suivre de près ces concurrents nippons, CENTREDOC a instauré un service de veille spécial, nommé KOKAI, qui classe cette information par thèmes et la présente en anglais. «Les entreprises japonaises sont très inventives, elles ont une politique de publication de brevets agressive.

Une bonne partie de cette documentation n'est pas étendue à d'autres pays que le Japon. C'est une source d'informations intéressante à surveiller, surtout pour percevoir les tendances», souligne Bernard Chapuis. En Suisse, en 2005, 22 demandes horlogères ont été déposées jusqu'ici à l'IPI. La pointe de l'iceberg, puisqu'un inventeur suisse peut aussi passer par le Bureau européen pour disposer d'emblée d'une protection plus étendue. Quand les horlogers ne pensent à «sortir couverts» qu'à la dernière minute, peu avant les grands salons annuels, ils s'adressent vite à CENTREDOC pour vérifier l'intérêt de déposer une demande de brevet. Car chercher à protéger une idée est une (prudente) chose. Ensuite, obtenir un brevet solide en est tranquillement une autre, qui prend entre trois et cinq ans. Car 9000 demandes sont actuellement pendantes à l'IPI, dans tous les domaines possibles et imaginables. Leur traitement n'est guère plus rapide qu'à l'époque où Albert Einstein, expert technique de 3^e classe, travaillait au Bureau fédéral des brevets. Et les jeunes talents pétillants d'idées poussent au portillon. CENTREDOC a donc encore de belles nuits (de veille) en perspective pendant que ses clients dormiront sur leurs deux oreilles. ■

⁽¹⁾ www.centredoc.ch